

# Victimologie et rôle infirmier

J. L'HUILLIER  
Infirmière victimologue

Association IDEES le 14 décembre 07

## La victimologie

- Est une discipline récente, venant de la **criminologie**, ce terme existe depuis les années 50, elle a attiré l'attention des criminologues, des psychologues et des juristes du monde entier.
- Apparue en Europe et aux États-unis après la seconde guerre mondiale, elle permet de comprendre la relation criminel-victime.

# La victimologie



## ● Les fondateurs

- L'allemand HANS von HENTIG (1887-1974), criminologue, professeur à l'université de YALE publie un livre célèbre: « *le criminel et sa victime* ».
- L'avocat pénaliste Benjamin MENDELSON (1900-1998) a introduit le mot « **victimologie** » pour désigner la science de la victime **le 29 mars 1947**.
- C'est en 1956 que le mot apparaît dans une publication « *Revue internationale de criminologie et police technique* », art. intitulé: « *une nouvelle branche de la science biopsychosociale: la victimologie* ».

J.L'HUILLIER 14/12/2007

3

# La victimologie

- En 1973, a eu lieu le 1<sup>er</sup> Congrès Mondial de Victimologie à Jérusalem.
- En 1976 Emilio VIANO lance la première revue « *Victimology: An International journal* ».
- La société mondiale de Victimologie est fondée en 1979, après la 3<sup>ème</sup> conférence mondiale.
- La recherche en victimologie au niveau international est née des deux cotés de l'océan atlantique. C'est dans cette perspective que vont naître les débats actuels, comme "la place de la victime dans le système pénal" ainsi que "la justice réparatrice".

J.L'HUILLIER 14/12/2007

4

## La victimologie

- Traduit la rencontre de l'humain avec des formes provoquées ou naturelles de la violence.
- S'intéresse à la victime dans sa globalité, et l'étudie en tant qu'individu souffrant
- La victimologie générale, comparée et clinique sont inséparables de la notion de traumatisme.

J.L'HUILLIER 14/12/2007

5

## La victimologie

- **Générale** s'étend à toutes les victimes.
- **Pénale**: ne prend en considération que les victimes d'infractions pénales (liée à la criminologie).
- **Empirique**: étudie les conséquences personnelles, sociale et les facteurs victimogénétiques.
- **Clinique**: conséquences médico-psychologique, soins spécialisés, médecine humanitaire, médecine de catastrophe, évaluation des préjudices psychocorporels.



J.L'HUILLIER 14/12/2007

6

# La victimologie



- **Intègre une multitude d'acteurs:**
  - Le système judiciaire
  - Divers acteurs de soins
  - Accompagnement social
  - Mouvements associatifs
- Tous ces partenaires doivent apprendre à travailler ensemble, comprendre leur spécificité dans leur diversité et complémentarité, afin d'éviter une **survictimation**

J.L'HUILLIER 14/12/2007

7

# Historique du mot Victime

- Victime vient du latin **Victima**, étymologiquement même famille que le verbe vincere: vaincre
- 4 sortes de victimes = donc 4 définitions
  - **Être vivant offert en sacrifice aux dieux:** premier sens , utilisé chez les païens et les peuplades primitives.
  - **La mort de Jésus :** il incarne la suprême victime : terme de théologie.
  - **Personne qui souffre des agissements d'autrui:** il s'agit des victimes d'infractions pénales (crime, délits, violences sexuelles, pédophilie...), mais aussi des victimes d'injustices et de pressions psychologiques,etc.
  - **Personne tuée ou blessée:** là il s'agit de personne dont les blessures ou la mort sont accidentelles: catastrophe naturelle (tremblement de terre, incendie, accidents de la route ,du travail....)

J.L'HUILLIER 14/12/2007

8

## Qu'est ce qu'une victime ?

- C'est un individu, qui reconnaît avoir été atteint dans son intégrité physique personnelle, par un agent causal externe ayant entraîné un dommage évident, identifié comme tel par la majorité du corps social.

G. LOPEZ & S. BORNSTEIN

J.L'HUILLIER 14/12/2007

9

## Définition de l'ONU

- On entend par « **victimes** » des personnes qui individuellement ou collectivement, ont subi un préjudice , notamment une atteinte à leur intégrité physique ou mentale, une souffrance morale, une perte matérielle, ou une atteinte grave à leurs droits fondamentaux, en raison d'actes ou d'omissions qui....  
...enfreignent les lois pénales en vigueur dans un état membre....  
....représentent des violations des normes des droits internationalement....  
reconnues en matières de droits de l'homme.

J.L'HUILLIER 14/12/2007

10

## Définition du statut juridique d'une victime



- **Trois conditions:**
  - Une infraction pénale a été commise
    - crime: cour d'assises
    - délit: tribunal correctionnel
    - contravention: tribunal de police
  - Un préjudice résulte de cette infraction
    - corporel
    - d'agrément
    - Moral
    - Matériel
- La charge de la preuve

J.L'HUILLIER 14/12/2007

11

## Reconnaissance par l'indemnisation

- Le législateur a admis l'importance de reconnaître les victimes, en créant en 1983, la Commission d'Indemnisation des Victimes d'Infractions. (CIVI)
- La pièce importante du dossier est le certificat médical initial:
  - sur le plan pénal il qualifie l'infraction (ITT)
  - sur le plan civil permet indemniser la victime.



J.L'HUILLIER 14/12/2007

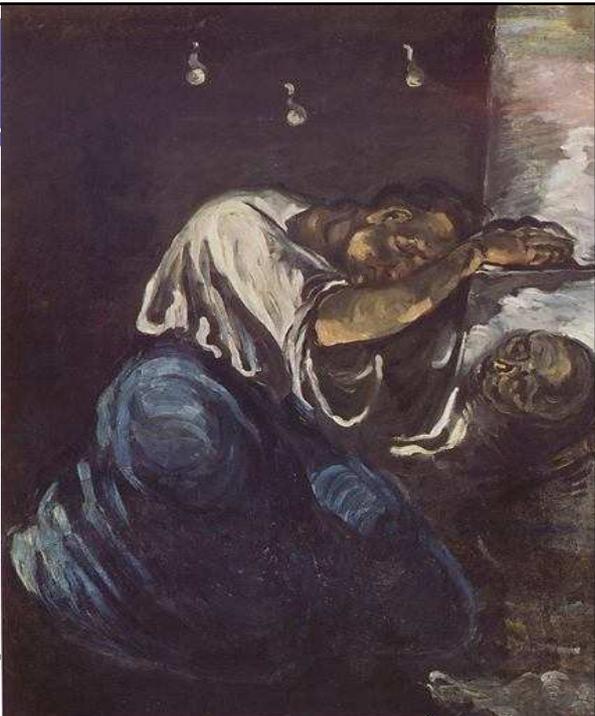
12

## Le parcours de la victime d'une infraction pénale

- Le dépôt de plainte
  - Commissariat ou D.P.J.
- L'accueil aux U.M.J
  - Certificat médical ⇨ I.T.T
- L'enquête et instruction
- L'attente
- Le procès (Correctionnel ou assises)

## Le traumatisme psychique

- *Le traumatisme psychique* est provoqué par un événement survenant de façon *imprévisible* et *brutale*, soumettant la personne à une brusque *agression psychique* et parfois physique très intense et *sur laquelle elle ne peut exercer aucun contrôle*.  
Au cours de cette agression, elle peut être confrontée à sa propre mort, ou à la mort des personnes qui l'entourent.

<b>Douleur</b> <b>Immobilité</b> <b>fixation</b> <b>Peur</b> <b>Isolement</b>	
---	--

## Le traumatisme psychique (suite)

- La pathologie du trauma entre dans le cadre des troubles réactionnels , et est étroitement liée à la confrontation directe au réel de la mort.
- Le terme trauma désigne le processus qui se déroule au sein du psychisme et pas l'évènement.
- L'apparition des troubles post-traumatiques est une conséquence. Ils apparaissent en fonction de chaque individu, selon son histoire personnelle.

## Symptôme du trauma

- Face à ce type d'évènement, on distingue:
  - des réactions immédiates
  - des manifestations différées (survenant après une période de latence de quelques jours à plusieurs mois).
  - un sentiment de culpabilité
- Ce sont des symptômes post-traumatiques, ou état de stress post-traumatique.

J.L'HUILLIER 14/12/2007

17

## Les réactions immédiates

- Les réactions **de stress** traduisent une adaptation normale de l'organisme face à une agression; ils se manifestent:
  - par une émotion intense accompagnée de signes neurovégétatifs de courte durée (sueurs, tremblements, tachycardie)
  - par des troubles du comportement tels que agitation, fuite éperdue, gesticulation désordonnée, agressivité à l'égard de l'entourage, ou sidération.

J.L'HUILLIER 14/12/2007

18

## Symptôme du trauma (suite)

- **Les réactions de type névrotique**, sont le plus souvent le fait de personnes à personnalité fragile, qui nécessitent une prise en charge adaptée et rapide.  
**Elles se décrivent:**
  - par des *manifestations anxieuses*: des crises d'angoisses avec des symptômes somatiques, une inquiétude persistante sans objet.
  - par des *manifestations phobiques*: angoisse déclenchée par la confrontation à un objet ou à un événement rappelant le traumatisme initial.
  - par des *manifestations hystériques*: crise d'agitation, état second avec amnésie.

J.L'HUILLIER 14/12/2007

19

## Symptôme du trauma (suite)

- **Les réactions de type psychotique:**
  - sont rares, mais à repérer
  - à traiter rapidement du fait de leur gravité.
  - peuvent conduire la personne:
    - à se mettre en danger,
    - à commettre des actes violents envers son entourage,
    - à être dans un état confusionnel,
    - à être dans des états délirants aigus,
    - à être dans des états dépressifs graves pouvant conduire à des gestes suicidaires.

J.L'HUILLIER 14/12/2007

20

## Le stress post-traumatique (PTSD)

- Se manifeste par un ensemble de symptômes:
  - Conduites d'évitements
  - Reviviscences:
    - flash-back: l'évènement traumatisant s'impose au patient pendant la journée
    - cauchemars: l'évènement traumatisant est reproduit, avec une charge émotionnelle intense, entraînant un réveil brusque avec angoisse, sueurs, tremblements, crainte de se rendormir.
    - troubles du sommeil: difficulté à l'endormissement, réveil pendant la nuit.



## Suite PTSD

- Régression narcissique: recherche de protection, réaction agressive, manque d'autonomie, manque d'intérêt pour le monde; ces symptômes peuvent conduire à un repli sur soi important. Impression d'avenir « bouché ».
- Attaque de panique.
- Asthénie.
- Troubles co-morbides:
  - Dépression, pouvant amener à des conduites suicidaires
  - Addictions: alcool, ou usage de substance psycho actives
- Troubles anxieux: agoraphobie, obsessions, anxiété généralisée.

## Actions infirmières

- Après un évènement traumatisant, les patients devront être pris en charge, rassurés, orientés vers des structures spécialisées.
- Le parcours d'une victime est long, fatigant, déstabilisant, difficile. Il entraîne dans la plupart des cas des séquelles, liées au traumatisme, mais aussi des conséquences sociales et financières.
- l'entretien permettra au patient de verbaliser l'évènement, il faudra repérer les signes de psycho traumatismes.
- L'écoute devra être attentive et empathique.

J.L'HUILLIER 14/12/2007

23

## Attention centrée sur le patient

Son vécu subjectif

Ses sensations corporelles

Ses émotions

Ses représentations

Son comportement.



J.L'HUILLIER 14/12/2007

24

## Spécificité du rôle infirmier

- **La prise en charge d'une victime doit être adaptée:**
  - en fonction
    - de la personne
    - de l'évènement (ex: catastrophe naturelle, attentat ..)
    - d'une agression individuelle, victime directe ou impliquée
- Le rôle Infirmier prend toute sa dimension paramédicale et psychosociale.  
***Prise en charge globale du patient***

J.L'HUILLIER 14/12/2007

25

## Première consultation ou évaluation, par l'infirmière spécialisée

- **Personnaliser** l'entretien pour favoriser la verbalisation de l'évènement traumatique.
- **Présenter l'équipe** qui va prendre en charge la personne.
- **S'assurer** de la connaissance de la fonction de chacun.
- **Vérifier** la compréhension de la langue française ( pour prévoir un interprète lors d'une prochaine consultation).
- **Évaluer** le traumatisme

J.L'HUILLIER 14/12/2007

26

## consultation de l'infirmière spécialisée

- Accueillir
- Écouter
- Aider au diagnostic
- Anticiper
- Soutenir
- Accompagner



J.L'HUILLIER 14/12/2007

27

## Suivi infirmier

- **L'accueil est un soin:**
  - Il s'inscrit dans une relation inter-humaine,
  - Il respecte la confidentialité et la dignité de la personne
  - Il se déroule dans un climat d'empathie, afin de créer un lien de confiance.
- **L'écoute est attentive**
  - favorisant la verbalisation

J.L'HUILLIER 14/12/2007

28

## Suivi infirmier

- **L'entretien est personnalisé:**
  - *Commence par un recueil de données:*
    - administratives
    - sur la situation familiale
    - les ATCD médicaux, chirurgicaux et psychiatrique, et des ATCD de trauma.
    - la date de l'évènement et le lieu seront demandés, pour les restituer dans une temporalité et replacer dans son contexte de survenue.
  - *Évalue la situation socio-économique.*
  - *Évalue la situation juridique.*
  - *Évite une survictimation (victimation secondaire).*

J.L'HUILLIER 14/12/2007

29

## Survictimation ou maltraitance sociale

- « **La victimation secondaire** est consécutive à la maltraitance sociale qui aggrave l'état, en particulier psychologique des sujets traumatisés lorsqu'ils sont confrontés à l'incompréhension des proches, et aux maladresses ou à l'incompétence des autorités répressives ou des différentes instances professionnelles, sociales et autres. »  
« Symond M. The Second injury to victims, Evaluation and Change, Special Issue, 1980 »
- **La seconde victimisation** fait référence à une perception de la victime, qui ne se sent pas acceptée ni soutenue par les autres.
- **C'est la réaction** de la victime dont les attentes, qui restent sous-jacentes, ne sont pas comblées. Elle provoque un sentiment de rejet et d'isolement.
- **Les victimes ont besoin d'un soutien et de chaleur humaine.**

J.L'HUILLIER 14/12/2007

30

## Suivi infirmier

- **Recherche et évaluation** (aide au diagnostic)
  - des troubles Post-traumatiques (flash-back, troubles du sommeil, hypervigilance)
  - des troubles comorbides:
    - dépression, addiction, troubles anxieux
    - risque suicidaire (risque, urgence, dangerosité. R.U.D).
- **Anticiper et prévoir**
  - les situations de vulnérabilité sociale (diminution de salaire, perte d'emploi, demande d'arrêt maladie, de R.M.I )
  - orienter vers une assistante sociale.
- **Rechercher**
  - des liens affectifs effectifs (seul, ou famille)

J.L'HUILLIER 14/12/2007

31

## Suivi infirmier

- **Soutenir et accompagner**
  - soutien psychologique (relation d'aide)
  - divers accompagnements sont possible: au tribunal, à l'institut médico-légal, ou simplement au domicile, afin de gérer et / ou diminuer les angoisses.
- **Connaître la situation juridique:**
  - pour pouvoir expliquer et /ou donner des informations.
  - diriger vers le service compétent (ex: Maison de la Justice et du Droit)

J.L'HUILLIER 14/12/2007



32

## objectifs de la thérapie

- Le dépistage des facteurs de risque
- La clarification de la demande du patient
- Le traitement de soins
- Évolution vers une guérison:
  - dépasser le statut de victime
  - favoriser l'élaboration du renoncement plutôt que de « redevenir comme avant »

## les soins

- Le traitement des personnes dépend de leur histoire personnelle.
- On ne peut commencer une psychothérapie qu'à l'issue de l'évaluation:
  - de l'impact traumatique sur le plan physique et psychologique
  - des conséquences sociales et familiales
  - des conséquences judiciaires.

## Les soins (suite)

- *Il est important pour des soins de qualité de travailler en réseau autour d'une victime*
  - Police / Gendarmerie,
  - Lieux de consultations spécialisées (unité de psycho- traumatisme),
  - Psychiatres, psychologues libéraux spécialisés,
  - Association d'aides aux victimes.

J.L'HUILLIER 14/12/2007

35

Je suis bon à quelque chose, je me sens  
une raison d'être



J.L'HUILLIER 14/12/2007

36

## Conclusion

- La **victimologie** science nouvelle, en pleine évolution ouverte sur l'homme qui doit permettre:
  - la prise de conscience des nouvelles agressions,
  - de dénoncer les aspects destructeurs
  - de favoriser les politiques de précaution
  - d'ouvrir les chemins de la réparation.
- Elle relève de la **solidarité** et du **respect** d'autrui l'**organisation** des soins, l'**accompagnement** des blessés *physiques et psychiques*, le travail de réparation nécessitent **disponibilité, rigueur et compétence**, mais aussi une réflexion sur la **victimologie en tant que science multidisciplinaire avec une action dans la prévention, et dans la compréhension des problèmes victimaires et une action de soin.**